

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Biterrois  
Zac de Mercoré  
Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas  
BP50  
34501 Béziers  
Téléphone. 04 67-67-40-10

Affaire suivie par bmutuel  
Références 24/613

### **Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 16 – Thézan les Béziers**

#### **Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise COBALT Structures en date du 18/09/2024, qui va effectuer des travaux de VID (visite d'inspection détaillée) sur l'ouvrage d'art « Gaston Doumergue » pour le compte de Conseil Départemental ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

#### **Arrête**

##### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 16 du PR 18+50 au PR 18+450 sur la commune de Thézan les Béziers, du 09/10/2024 au 09/10/2024 de 8h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Section fermée, circulation interdite à tous les véhicules dans les deux sens

L'itinéraire de déviation sera assuré par les RD RD14/RD612/RD154/RD154E1/RD19 dans le sens Cazouls-lès-Béziers vers Murviel-lès-Béziers et les RD19/RD154E1/RD154/RD612/RD14 dans le sens Murviel-lès-Béziers vers Cazouls-lès-Béziers.

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

Cette signalisation sera mise en place et entretenue 24/24, 7J/7J par l'agence technique Biterrois.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux, il sera également publié par voie électronique sur le site de la collectivité : <https://herault.fr>

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Biterrois



Paul-Claude Arnaud

Diffusion  
Monsieur le Maire de Thézan les Béziers  
EDSR 34,  
Hérault Transports,